

Cet article est disponible en ligne à l'adresse :

http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=ARSS&ID_NUMPUBLIE=ARSS_136&ID_ARTICLE=ARSS_136_0003

Précarisation et nouvelles formes d'encadrement des classes populaires

par Gérard MAUGER

| Le Seuil | Actes de la recherche en sciences sociales

2001/1 - 136-137

ISSN 0335-5322 | ISBN 2-02-048619-9 | pages 3 à 4

Pour citer cet article :

— Mauger G., Précarisation et nouvelles formes d'encadrement des classes populaires, Actes de la recherche en sciences sociales 2001/1, 136-137, p. 3-4.

Distribution électronique Cairn pour Le Seuil.

© Le Seuil. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Précarisation et nouvelles formes d'encadrement des classes populaires

L'étude de la mise en place de « nouvelles » formes d'encadrement des classes populaires depuis le tournant des années 1970-1980 – « politiques d'insertion », « politique de la ville », justice et police « de proximité », – peut être entreprise à différents niveaux. Étude de la sociogenèse des catégories de la pensée étatique – « inemployabilité », « violences urbaines », « quartiers sensibles », etc. – et des dispositifs politiques associés à ce travail collectif de mise en forme de « problèmes de société ». Étude de la mise en place de cadres institutionnels *ad hoc* (lois, ordonnances, décrets, circulaires, budgets, structures, bâtiments), des transformations de la division du travail d'encadrement qu'elle implique (recomposition d'institutions préexistantes et/ou création de structures nouvelles), de la définition de « nouveaux métiers » et de nouvelles pratiques d'encadrement qu'elle engendre (transformations, en particulier, du travail social : infirmières et surveillants de prison, assistantes sociales, agents de la RATP, etc.). Étude enfin des rapports qui s'établissent localement entre les différentes catégories d'agents d'encadrement (militants, bénévoles, travailleurs sociaux, agents de l'État et des collectivités territoriales) et des publics « à encadrer » (populations-cibles dont « les jeunes de banlieue » – « inemployables » et auteurs de « violences urbaines » – sont aujourd'hui le point focal).

Ces « catégories de la pensée d'État » et ces dispositifs sont l'enjeu de luttes symboliques où s'opposent les représentations construites dans différents champs de l'espace social (médiatique, politique, bureaucratique, scientifique, etc.) et au sein même de chacun de ces champs. Pour tenter d'en rendre compte, il faut prendre pour objet ces luttes symboliques, ces qualifications convergentes ou concurrentes, les schèmes de perception et de jugement qui les engendrent, les imputations de sens qu'elles impliquent, les stratégies qu'elles induisent, la circulation des différents labels et des « théories » qui en sont solidaires, etc., Et, plus précisément, mettre en évidence tout ce que la construction médiatique des « problèmes de société » doit à la logique concurrentielle d'un champ qui porte à la fois à l'exhibition du spectaculaire, à la dramatisation et à la recherche des « responsables »¹; montrer tout ce que leurs définitions « scientifiques » doivent aux rapports de force entre les différentes disciplines concernées (et en particulier aux rapports entre sociologie et économie), aux luttes symboliques au sein de chacune de ces disciplines, à l'état de l'offre étatique de recherches, etc.; montrer enfin tout ce que leur construction étatique (catégories statistiques et juridiques) doit aux enjeux proprement politiques (manifester l'intérêt accordé au problème en nommant une commission d'enquête, afficher un travail « en commun » des différentes catégories de « partenaires » concernés, mettre en scène une réponse étatique organisée, réduire la visibilité sociale du phénomène, agir sur « ses causes profondes », faire preuve de « fermeté » et/ou d'« humanité », etc.), aux différentes catégories de profes-

1 – Sur ce sujet, voir Patrick Champagne, « La vision d'État », in Pierre Bourdieu (sous la dir. de), *La Misère du monde*, Paris, Éditions du Seuil, 1993, p.261-269.

sionnels concernés (magistrats, policiers, travailleurs sociaux, etc.) et aux institutions correspondantes, à leurs intérêts et à leurs logiques propres (minimiser le problème pour écarter les soupçons de mauvaise gestion ou majorer les difficultés pour obtenir des moyens supplémentaires, etc.).

Par ailleurs, la construction de nouveaux dispositifs étatiques implique des redistributions de compétences au sein des administrations concernées et/ou la définition de nouvelles attributions et, le cas échéant, « l'invention » de nouveaux métiers (« inséreurs », « médiateurs », etc.). D'où le développement de multiples luttes de concurrence qui opposent traditionnellement entre elles les différentes institutions chargées du maintien de l'ordre social : justice, police, travail social. À ces luttes entre professions, se superposent celles qui opposent différentes catégories d'agents au sein même de ces professions : entre « le haut » et « le bas » de la hiérarchie, entre fonctions « masculines » et fonctions « féminines », entre « jeunes » et « vieux », c'est-à-dire aussi entre modes de génération distincts (compétence scolaire/formation sur le tas)².

Enfin, la mise en application de ces dispositifs ne relève évidemment pas de l'application mécanique de dispositions juridiques ne serait-ce que parce qu'elles sont mises en œuvre par des agents dont les dispositions ne sont pas nécessairement « prévues » dans les dispositifs et parce que ces agents d'encadrement sont confrontés à des « terrains », des configurations, des populations, des situations, des interactions, sinon imprévisibles, du moins imprévus.

S'il est vrai que la pratique de l'enquête contraint à distinguer ces différents niveaux – il est difficile, en effet, sinon impossible, d'étudier simultanément les commissions et colloques où s'élaborent la construction de catégories étatiques de pensée et d'action, les différentes catégories d'agents d'encadrement mobilisées et tel ou tel site où ces dispositifs sont mis en œuvre – le travail collectif permet de rapprocher des travaux et de confronter des perspectives que la pratique du métier conduit à séparer³. Division pratique du travail d'enquête que les divisions académiques entre disciplines ou les conflits méthodologiques (entre « quantitatif » et « qualitatif ») tendent néanmoins à solidifier en opposant, plus ou moins artificiellement « macro-social » et « micro-social », analyse des structures sociales et monographies, sociologie et ethnologie, etc.⁴. Distincts, ces différents niveaux d'enquête se prêtent néanmoins, dans la plupart des cas, aussi bien à des approches ethnographiques que statistiques (micro ou macro-sociologiques). Quant à la multiplication des angles d'approche, des échelles d'observation et des terrains d'enquête, elle ne préjuge en rien de l'indépendance

des fragments de réel observé, qu'il s'agisse du « centre » (les quotidiens nationaux, les administrations centrales, les grands instituts de recherches, « la capitale », les classes dominantes) ou de « la périphérie » (les collectivités locales, la presse régionale, les observatoires locaux, « la province » et « les banlieues », les classes dominées). Il est vrai que l'étude des dispositifs étatiques incline à partager la croyance en leur toute-puissance et à penser leur mise en application « sur le terrain » comme l'exécution sans improvisation d'une partition sans ambiguïté et que c'est souvent en vain que l'approche monographique recherche sur le lieu même de l'enquête les principes explicatifs de ce qu'elle observe : d'où la nécessité, au moins dans la cas présent, de reconstituer « les séries causales qui mènent des lieux les plus centraux de l'État jusqu'aux régions les plus déshéritées du monde social »⁵. Pourtant, il est non moins vrai que « l'application » des dispositifs étatiques étudiés doit toujours quelque chose aux dispositions des agents qui les mettent en œuvre, à la configuration locale des institutions d'encadrement et à celle des populations « à encadrer » et que c'est à ce niveau qu'il est possible de prendre la mesure des « effets » de ces dispositifs étatiques qui diffèrent souvent de ceux qui sont explicitement affichés sinon attendus. De même, si les directives centrales encadrent les pratiques locales, on ne peut pas ignorer, à l'inverse, le rôle joué dans la construction des représentations et des dispositifs étatiques par les élus locaux (par exemple, dans « la dérive sécuritaire » de la gauche de gouvernement) ou par telle ou telle catégorie d'agents d'encadrement (celui, par exemple, des premières équipes d'« inséreurs » dans l'inflexion vers « l'insertion par l'économique »). En d'autres termes, il s'agit dans cet ensemble d'enquêtes sur les nouvelles formes d'encadrement des classes populaires de renouer, en multipliant les échelles et les angles d'observation, avec l'intention d'une histoire sociale totale.

2 – Sur ce sujet, voir Remi Lenoir, « Désordre chez les agents de l'ordre », in Pierre Bourdieu (sous la dir. de), *La Misère du monde*, op. cit., p.273-278.

3 – Les articles présentés dans ce numéro correspondent à ces trois niveaux d'investigation. Ils ont été présentés et discutés dans le cadre d'un atelier mis en place depuis avril 1999 qui, au fil du temps, tend à fonctionner comme un véritable « intellectuel collectif » et permet de rapprocher, de confronter, de comparer et surtout d'interpeller les différentes enquêtes menées à ces différents niveaux à partir de leurs conclusions respectives.

4 – Sur ce sujet, voir Jacques Revel (sous la dir. de), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Hautes études, Gallimard, Le Seuil, 1998.

5 – Voir Pierre Bourdieu, « La démission de l'État », in *La Misère du monde*, op. cit., p.219-231.